eccissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 58

Dossier

Le passeport biométrique.

page 6

Album

Un Noël à Serris.

page 10

Coup d'œil

Développement Durable et Agenda 21.

page 14

Sport

Un esprit sain dans un corps sain

page 20

Au quotidien

Sécurité routière et environnement, même combat.

page 32



www.mairie-serris.net

page 6

Info Mairie









Hôtel de Ville de Serris
 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
 77 706 Marne la Vallée cedex 4
 Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 0160436680 - Fax: 0160431066

• Mairie du Bourg de Serris

Accueil Hôtel de Ville:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12 h00

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Facilement accessible au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine.
Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts. Tout problème éventuel concernant la Carte Imagine.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél.: 01 60 43 67 63

 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38
 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse les demandes d'aides financières, les demandes de cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation: Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 0160432715 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 6043 6681 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Délais d'obtention des passeports et des cartes nationales d'identité

Vous avez prévu cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une carte nationale d'identité en cours de validité:
- soit d'un passeport en cours de validité pour les pays qui le demandent.

ATTENTION pour les États-Unis : vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique ou d'un passeport ancien modèle avec visa. Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompressible en raison de l'afflux des demandes avant les vacances d'été. À l'approche de cette période, les délais d'établissement des Cartes Nationales d'Identité et des Passeports par les Services de l'État seront environ de 8 à 10 semaines.

Pour être sûr d'avoir vos papiers à temps, n'hésitez pas à effectuer vos démarches dès à présent.

Newsletter de Serris : Abonnez-vous !

Si vous souhaitez être informé des diverses activités organisées dans notre commune, abonnez-vous à la Newsletter de Serris sur le site internet :

www.mairie-serris.net

Dans le menu de droite, cliquez sur "s'abonner à la newsletter". Un petit mail plus tard, vous serez prêt à recevoir le prochain numéro!

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques concernant cette newsletter.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2008-2010

 3° équipement Petite Enfance:
 2009

 Lycée définitif:
 2010

 2° Gymnase:
 2010

 Piscine intercommunale:
 2011



Piscine intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Lors du conseil municipal du 4 février 2009 s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Ce débat, organisé dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante, **constitue** un moment essentiel dans la vie des collectivités puisqu'il permet aux élus de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le DOB **renforce également la démocratie participative** en permettant aux conseillers d'être informés de l'évolution de la situation financière de la collectivité et en leur donnant la possibilité d'échanger sur ce sujet.

Ce traditionnel débat est l'occasion chaque année de dresser un bilan et de définir des perspectives pour l'avenir en développant des projets auxquels nous sommes particulièrement attachés. Même si le débat d'orientation budgétaire n'est pas encore le budget primitif de la Ville, il est déjà le reflet des grandes orientations décidées par la municipalité. Il le prépare dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, tout au long d'un mandat de 6 ans, les engagements que la Majorité a pris auprès des habitants, dans son projet de "Vivre ensemble à Serris".

Le budget reste un acte majeur pour une collectivité car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité.

Nous souhaitons poursuivre le développement de Serris au service de ses habitants, par une politique humaniste mais non utopique, conjuguant à la fois sérieux et dynamisme. Ainsi, nous demeurons particulièrement vigilants au maintien de la qualité de vie à laquelle les Serrissiens aspirent légitiment c'est-à-dire une ville verte et une cité attachée aux liens humains et aux services de proximité dans le cadre d'un juste équilibre entre habitat et emploi, au travers d'un rythme du développement résidentiel conditionné au développement économique.

C'est pourquoi, le budget 2009, le premier de ce nouveau mandat, a pour objectif de **concilier un ambitieux projet de développement durable** validé dans son principe par l'ensemble des élus, et **une gestion prudentielle de nos finances.** Il s'agit d'une démarche responsable et volontariste qui préserve le présent tout en préparant l'avenir.

Il faut toutefois avoir à l'esprit que nous sommes dans un contexte particulier ayant des incidences sur les décisions à prendre : l'environnement économique et financier mondial actuel, la nouvelle méthode de calcul de l'INSEE, qui entraîne une diminution de la population prise en compte dans le calcul des dotations de l'État, et l'approche de la fin de la 3° phase de développement de notre secteur qui annonce une nouvelle étape à négocier.

Néanmoins malgré ces incertitudes, et, pour soutenir les familles dans une période qui s'annonce difficile, je proposerai au Conseil municipal, le 25 mars prochain, un budget sans augmentation des taux de fiscalité communale avec une actualisation partielle des prix des services communaux, liée uniquement à l'inflation de l'année écoulée.

Denis Gayaudon,

Deriis Gayaudon

Maire de Serris.

Le Serrissien

Directeur de la publication:

Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Comité de rédaction

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction

Service Communication: Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

- Dhotos :

ervice Communication

Conception graphique:
 Service Communication.

Impression ·

Imp. Concept Promotion Tél.: 0160424440.

• Tirage:

4000 ex. Dépôt légal : 1º trimestre 2009



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Programmation de la Ferme des Communes.
- Le SAN fête la Culture.
- 3^e équipement Petite-Enfance
- La semaine du Développement Durable.

DOSSIER

Le passeport biométrique.



L'ALBUM DE SERRIS

10

- Un Noël à Serris
- Inauguration du centre Social Intercommunal.

COUP D'ŒIL

Développement
Durable et Agenda 21.

- Pourquoi un Agenda 21 local?
- Le Hameau de l'Espoir ouvre ses portes.

Dossier:

Le passeport biométrique

6

SPORTS

- Une nouvelle saison de pétanque.
- Un esprit sain dans un corps sain.
- Les 10 km de Serris.
- L'A.J. Auxerre à Serris.

AU QUOTIDIEN

- La Boite à Crayons vous aide à préparer vos examens.
- Sécurité routière et environnement, même combat.
- Service minimum d'accueil.

DÉMOCRATIE

- Délibérations du Conseil Municipal
- Tribunes.
- Vœux de la municipalité.





À l'affiche

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Saison 2008-2009



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléquée à la Culture



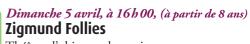
Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 29 mars, à 16 h 00, (tout public)
L'ombre orchestre

Par Xavier MORTIMER.

Vendredi 3 avril, à 21 h 00, (à partir de 12 ans) L'affaire de la rue LOURCINE

D'après Eugène LABICHE. Mise en scène de Benoît LAMBERT.



Théâtre d'objets et de marionnettes.

Vendredi 13 mai, à 20h30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain: Des femmes
photographes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 16 mai, à 21 h 00, (tout public)
Le petit bal perdu. (Clôture de saison)
D'après l'ŒUVRE chantée de BOURVIL.



Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie de Quartier, ainsi qu'à la Ferme des Communes.

Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

Service Culturel de la Mairie de Serris 8, bd Robert Thiboust- 77 700 Serris. Tél.: 01 *60 43 25* 21 - Fax: 01 *64 63 36* 96 www.mairie-serris.net - Courriel: culture@mairie-serris.net

Tarif A:

- adultes: 10 euros

- jeunes (- de 26 ans): 5 euros

- famille (2 parents et 2 enfants): 25 euros

Tarif B (Spectacle jeune public):

- 4 euros pour tous.

Le SAN fête la Culture

Après la "Fête du Sport" qui présentait les associations sportives du Val d'Europe,

venez découvrir les associations culturelles valeuropéennes lors de la Fête de la Culture organisée par le San du Val d'Europe, le dimanche 7 juin 2009 au Château de chessy

Renseignements auprès du SAN du Val d'Europe: Tél.: 01 60 43 80 80 ou sur www.valeurope-san.fr

3e Équipement Petite-Enfance



Avis à votre créativité!

Le 3° équipement Petite-Enfance, situé dans le prolongement de l'école Jules Verne et du Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil, ouvrira ces portes en septembre 2009.

Nous faisons appel à votre imagination afin de lui trouver un nom.

Pour info: les 2 équipements existants sont nommés: "Le Carrousel des Bébés" et "Les 1001 bulles".

Faites parvenir vos idées, aussi farfelues soient-elles, au service Petite-Enfance de l'Hôtel de Ville:

- par courriel: c.sommerard@mairie-serris.net, en précisant l'objet: "Nom 3e équipement",
- en déposant un courrier à l'accueil de l'Hôtel de Ville à l'attention du service Petite-Enfance,
- par voie postale: Hôtel de Ville de Serris Service Petite-Enfance 2, place Antoine Mauny 77700 Serris.



Vous avez jusqu'au 28 mars pour nous faire parvenir vos idées. Le nom choisi sera annoncé dans le Serrissien n°59.

Perspective du futur équipement Petite-Enfance



Semaine du développement durable du 1er au 7 avril 2009

Dans le cadre de l'organisation de la Semaine du Développement Durable, nous souhaiterions récompenser des démarches exemplaires en matière de préservation de l'environnement (construction, réhabilitation, utilisation de matériaux HQE...).

Pour cela, que vous soyez particuliers, bailleurs, commerçants, entrepreneurs ou autres, inscrivez-vous auprès de Sarah Mosnier, chargée de mission Développement Durable:

- par courriel: s.mosnier@mairie-serris.net,

- par courrier: Hôtel de Ville de Serris - 2 place Antoine Mauny - 77700 Serris.

Chaque initiative quelle qu'elle soit, est intéressante, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Kermesse au Domaine du Saule

Le Domaine du Saule organise une kermesse au Parc des Communes de Serris le samedi 30 mai 2009, de 10 h 00 à 17 h 00

Au programme:

- Chamboule-Tout, - Pêche à la ligne,

- Bowling,

- Sandwichs, - Boissons,

- Voitures anciennes,...

Ouvert à tous - Venez vous amuser!!!!!

Le Domaine du Saule - 26, route de Meaux - 77 700 Serris Tél.: 01 60 42 42 70 - Fax: 01 60 42 42 71 - Courriel: domainedusaule@aede.fr



État-civil

Le passeport biométrique

À partir du 18 mai, 28 communes de Seine et Marne délivreront le nouveau passeport biométrique qui remplacera à terme le passeport électronique. Serris fait partie de ces 28 communes pilotes. Voici quelques informations sur le nouveau format de passeport:

Qu'est-ce que le passeport biométrique?

C'est un document de voyage qui comporte un composant électronique dans lequel sont insérées la photo numérisée et l'image de deux empreintes digitales du titulaire. C'est ce qui explique le qualificatif biométrique.

C'est la différence essentielle avec l'actuel passeport électronique qui est délivré depuis avril 2006.

La présentation du passeport biométrique reste identique.

Pourquoi maintenant?

Il s'agit là d'une obligation de la France, au même titre que l'ensemble des autres pays de l'Union Européenne.

Le règlement européen du 13 décembre 2004 fait obligation à l'ensemble des États de l'Union de délivrer des passeports biométriques au plus tard le 28 juin 2009.

C'est pourquoi la France a pris

toutes les dispositions pour que l'ensemble des citoyens français (métropolitains, d'outre-mer, et à l'étranger à travers les consulats) puissent se faire délivrer ce nouveau document.

Le début du déploiement du passeport biométrique est planifié pour le début de l'année 2009, pour les premiers sites pilotes.

Comment va se dérouler le déploiement?

Le déploiement devra être achevé pour le 28 juin 2009 ainsi que l'impose le règlement européen.

Le plan de déploiement procède d'un schéma en "tache d'huile". Il est conçu pour éviter que les communes expérimentales ne soient trop longtemps isolées et conduites à supporter une charge importante en termes de distribution de titres.

C'est pourquoi 5 premiers départements (Oise, Aube, Nord Loire-Atlantique, Gironde) sont déployés en totalité depuis la fin de l'année 2008.

Le déploiement doit se poursuivre à partir du début de l'année 2009 par les régions où se trouvent les départements

> expérimentaux. Ensuite, au mois de mars, le déploiement débutera pour les grandes régions: Rhône Alpes, Provence Alpes Côtes d'Azur, Midi Pyrénées, la région parisienne petite et grande couronne et la Préfecture de Police de Paris.

Qu'apporte-t-il de plus que le passeport classique?

Le passeport biométrique apporte davantage de sécurisation pour le citoyen

et un lien plus fort avec son titre de voyage. Il permet aussi au citoyen d'obtenir un passeport dans un autre lieu que son site de résidence.

L'objectif de ce document contenant les empreintes de la personne est de mieux garantir le lien entre le document et le titulaire.

Qu'en est-il de la nouvelle carte d'identité (CNI)?

Les équipements et procédures mis en œuvre pour les passeports seront aussi utilisés pour la CNI.

1 Celle-ci ne pourra se mettre en œuvre que lorsque le projet de loi relatif à la protection d'identité sera adopté par le Parlement et publié au Journal Officiel.

Tarifs au 1er janvier 2009

Passeport pour un majeur:

- Timbres fiscaux 88 euros Validité passeport: 10 ans

Passeport pour un mineur de 15 ans et plus:

- Timbres fiscaux 44 euros
- Validité passeport: 5 ans

Passeport pour un mineur de moins de 15 ans:

- Timbres fiscaux 19 euros
- Validité passeport: 5 ans



- 2 La procédure de recueil en mairie sera la même que pour le passeport biométrique puisque ce sont les mêmes équipements et procédures qui seront mis en œuvre dans le cadre de la procédure de délivrance de la nouvelle carte d'identité électronique.
- 3 Cette nouvelle CNI électronique comportera une signature électronique et c'est là une grande nouveauté en France.

Les passeports biométriques remplaceront-ils les autres passeports?

- 1 Les personnes disposant d'un passeport non biométrique conserveront ce document jusqu'à la date d'expiration indiquée sur ce document. Il n'est pas nécessaire de remplacer ce titre en cours de validité par le passeport biométrique.
- 2 Les autres types de passeports (passeports d'urgence, passeports de service, passeports de mission) subsistent. Cependant, seul le passeport d'urgence subit une modification: il sera désormais vert. Il ne contient pas de puce.

Les passeports de service et de mission suivront la même évolution que le passeport biométrique.

Quels documents faut-il présenter pour la constitution d'une demande?

Les mêmes documents qu'aujourd'hui pour l'obtention d'un passeport électronique.

Il convient de se reporter à la notice d'information numéro 12100*02 qui est à votre disposition dans toutes

les préfectures et services municipaux.

Bien entendu, il faut distinguer le cas des personnes majeures et des personnes mineures et cela fait l'objet de deux formulaires de demande (12100*02 et 12100*01).

Dans la nouvelle procédure, on pourra cependant, pour les photos d'identité, soit venir avec des photos qui seront scannées, soit se faire photographier par l'opérateur.

Quel est le temps prévu à terme pour délivrer un passeport?

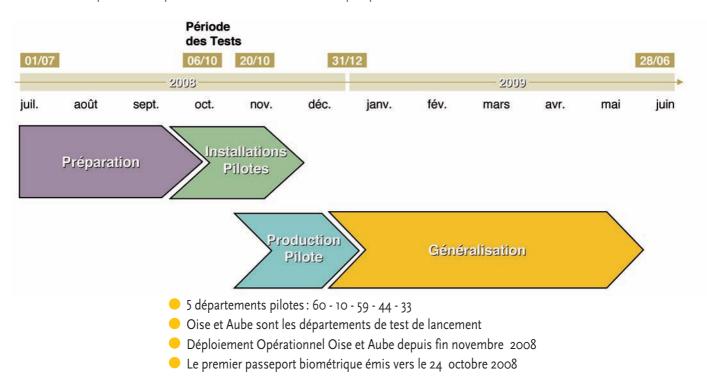
À terme, la procédure devrait être plus rapide puisque l'ensemble du système permet un enregistrement et un envoi de données sous forme télématique entre les différents services concernés: les mairies qui procèdent au recueil de la demande, puis les préfectures qui prennent la décision de délivrer le titre et qui sont responsables du contrôle des pièces.

À l'étranger, le consul assume les deux fonctions.

À terme, la procédure devrait être accélérée: l'objectif est un délai d'une semaine entre le moment où l'usager se présente au guichet d'une mairie pour déposer sa demande et le retour du passeport biométrique dans cette même mairie.

Le lieu de dépôt de la demande peut-il être différent du lieu de retrait du passeport?

Le demandeur d'un titre peut faire sa demande dans n'importe quelle mairie, ceci facilite la vie du citoyen. Bien entendu, il doit retirer son passeport à la mairie où il fait sa demande.



8

Les usagers pourront-ils fournir leur propre photo (clé USB, format papier)?

L'usager peut venir avec une photo réalisée par un photographe ou produite par une cabine photographique, celle-ci est ensuite scannée et transmise avec le dossier électronique. En revanche, l'opérateur ne peut pas utiliser une clé USB pour exploiter une

photo scannée. L'application et la sécurité mises en œuvre sur le PC du Dispositif de Recueil n'autorisent pas cette opération.

Doit-on obligatoirement être tête nue pour la photo?

Oui, il faut impérativement être tête nue, de face, tête non inclinée et ne pas sourire. Ceci est imposé par la norme ISO et également

par le décret du 30 décembre 2005.

Par ailleurs il n'y a rien de changé par rapport aux affiches dont disposent déjà mairies et préfectures comportant les cas d'usage de ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire et qui ont été largement distribuées dans les préfectures et les mairies.

À partir de quel âge la prise d'empreintes est-elle obligatoire?

À partir de 6 ans, c'est d'ailleurs ce qu'indique le décret du 30 avril 2008 relatif au passeport.

Comment savoir que le passeport est prêt?

La procédure ne change pas par rapport à la procédure actuelle pour le passeport électronique.

Lorsque le passeport arrive en mairie, le coupon détachable du CERFA, préalablement timbré par l'usager lors de son enregistrement est adressé au domicile de l'usager par la mairie. Dans un second temps, il sera possible d'utiliser un système d'envoi d'un mini-message (SMS) qui sera mis en place à partir du recueil du numéro de portable de l'usager qui figure actuellement dans le formulaire.

Dépôt et retrait du passeport :

Peut-on faire déposer et/ou retirer son passeport par un tiers?

Non. L'usager doit être présent au moment du dépôt de sa demande et au moment du retrait de son titre.

Le demandeur pourra-t-il se rendre à la préfecture pour faire une demande de passeport?

Non, sauf en cas d'urgence pour des raisons humanitaires ou de nécessité professionnelle dûment justifiées.

Qu'est ce qu'un passeport d'urgence?

C'est un passeport qui ne contient pas de puce, qui a une validité d'un an et qui est délivré sur production de justificatifs.

Quelle sera la procédure

dans le cas du renouvellement d'un passeport biométrique?

Sauf en cas de changement de situation personnelle, le demandeur n'a plus à produire les pièces qu'il a apportées lors de sa première demande: le justificatif d'état-civil, de nationalité et de domicile ne sont plus nécessaires si sa situation est restée identique.

L'évolution des rôles et des responsabilités :

Quel est le rôle des préfectures et des mairies dans le processus de délivrance des passeports?

Les mairies recueillent les demandes de passeport.

Les préfectures instruisent et valident les demandes provenant des mairies. Une fois le dossier validé, l'ordre de production du passeport est lancé.

Les mairies effectuent la remise des passeports aux usagers.

Les préfectures continueront-elles à délivrer les passeports d'urgence ?

Les préfectures conservent cette tâche.

Les 28 villes de Seine et Marne concernées

- Bray sur Seine
- Bry Comte Robert
- Bussy Saint Georges
- Chelles
- Claye Souilly
- Combs la ville
- Coulommiers
- Crécy la Chapelle
- Dammary les Lys

- La Ferté Gaucher
- Dammartin en Goële
- La Ferté sous Jouarre
- Fontainebleau
- Lagny sur Marne
- Lizy sur Ourcq
- Meaux
- Melun
- Montereau Fault Yonne

- Nangis
- Nanteuil lès Meaux
- Nemours
- Noisiel
- Pontault Combault
- Provins
- Rozay en Brie
- Savigny le Temple
- Serris
- Torcy



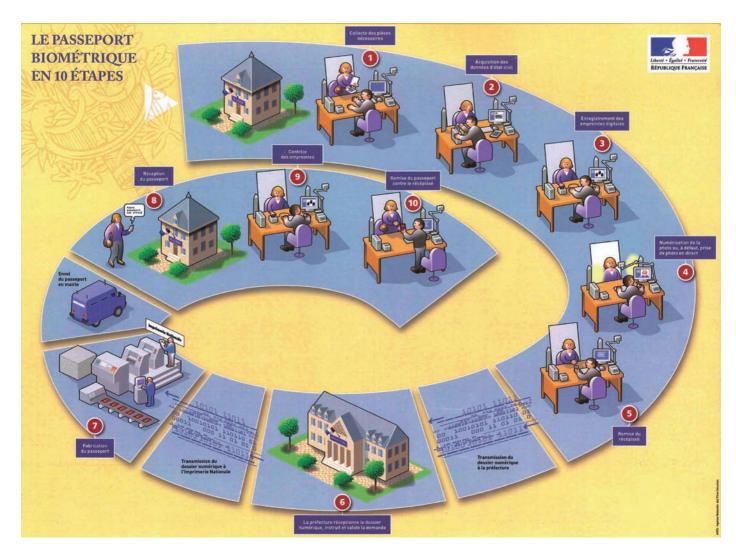
Les pièces à fournir pour une demande de passeport:

- un acte de naissance récent du demandeur comportant l'indication de la filiation, ou à défaut, la copie intégrale de son acte de mariage;
 - o pour les personnes nées en France, l'acte doit être demandé à la mairie de naissance ;
 - o pour les personnes nées à l'étranger dont l'acte de naissance est conservé par le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes, la demande sera effectuée directement par l'ambassade ou par le poste consulaire.
- un justificatif de domicile parmi les documents suivants :
 - o titre de propriété ou bail de location;
 - o quittance de loyer, de gaz ou d'électricité;
 - o attestation d'assurance du logement;
 - o titre de séjour ou d'identité délivré par les autorités locales.
- un justificatif d'identité et de nationalité parmi les documents suivants :
 - o carte nationale d'identité en cours de validité;
 - o passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de deux ans.

Si ces documents ne suffisent pas, par eux-mêmes, à justifier la nationalité française, le consulat pourra exiger la production d'une des pièces suivantes :

- exemplaire enregistré de la déclaration de nationalité française;
- copie intégrale de l'acte de naissance comportant une mention relative à la nationalité française;
- décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française (ampliation, exemplaire du Journal Officiel ou attestation du ministère chargé des naturalisations).
- Le cas échéant, la déclaration de perte ou de vol du passeport précédent.





Album de Serris

Animation

10

Un Noël à Serris

Le 20 décembre dernier, et comme tous les ans à cette même période, la municipalité de Serris a offert aux petits Serrissiens un spectacle de Noël.

Deux représentions ont donc eu lieu à la Ferme des Communes.

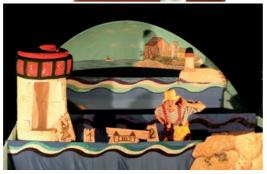


Le service Animation et jumelage a proposé deux spectacles aux enfants de Serris.

Les plus petits ont pu découvrir "Le Mystère du Phare" pour leur plus grand bonheur.

Les grands ont pris le relais l'après-midi en assistant au spectacle "Tsima et les trois graines de la forêt".

Tous ont bien sûr terminé par la traditionnelle distribution de confiseries.





Après le premier spectacle (à gauche), M^{me} AUDRAIN, Maire Adjointe, déléguée à l'enseignement a remis leurs cadeaux aux enfants venus assister au spectacle offert par la Mairie (à droite).



BRULFERTConseiller Municipal
Délégué à L'Animation
et au Jumelage





Le deuxième spectacle terminé (à gauche), les enfants ont pu recevoir leur cadeau des mains de M. BRULFERT, Conseiller Municipal, délégué à l'Animation et au Jumelage (à droite).

Retour en image sur le noël des petits Serrissiens :





L'École Henri Matisse avait convié le Père Noël en personne à l'occasion de son goûter de Noël.

Petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter et d'une projection retraçant la journée type d'un élève.





L'heure était aux comtes pour les petits résidents du multi-accueil des 1 001 Bulles. Les parents et le personnel se sont relayés pour faire la lecture aux petits bambins.





La voix du Carrousel des bébés a scintillé en cette journée de fête de Noël! Petits, parents ou membre du personnel, tout le monde a poussé la chansonnette avant de se retrouver autour d'un goûter convivial!





La Ronde des Bébés a investi la Ferme des Communes à l'occasion de son spectacle de Noël.

Album de Serris

Inauguration

12

Inauguration du Centre Social Intercommunal

Le mardi 13 janvier 2009, le Centre Social Intercommunal et la salle municipale "Les Gassets" ont été inaugurés.



Xavier
LANÉRY
Maire Adjoint
Délégué à la
Solidarité, à la Famille
et à la Petite-Enfance

L'équipe du **Centre Social Intercommunal** (CSI) a quitté l'ancien pavillon situé rue de la Morte Paye pour un nouvel équipement situé en bordure de la Méridienne, à côté du groupe scolaire Jules Verne. Le CSI s'intègre ainsi au cœur d'équipements municipaux existants, tout en favorisant les interactions avec les communes voisines.

Construit selon une démarche de Développement Durable, le CSI et la salle municipale Les Gassets possèdent une structure principalement en bois qui s'inscrit dans une recherche de maîtrise des consommations d'énergie.

Le Centre Social Intercommunal accueille de nombreuses permanences de partenaires sociaux: l'Unité d'Action Sociale, La Courte Échelle, AVIMEJ, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, Accompagnement Vers l'Emploi, des consultations Médico-psychlologiques, les Alcooliques Anonymes, etc. Vous pouvez retrouver tout le détail de ces permanences:

- sur le site internet du SAN du Val d'Europe wwwvaleurop-san.fr
- sur le site internet de la commune: www.mairie-serris.net
- dans l'agenda-guide 2009 de la ville, distribué à tous les Serrissiens fin janvier
- dans la plaquette de présentation du CSI disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le CSI propose aussi des ateliers (ateliers de la famille, atelier de Français), et des moments d'échange (Ensemble les Jeudis, Secrets de femmes) à destination de tous les habitants du Val d'Europe.



Coupure du traditionnel ruban par M. Calvet, Conseiller Général du canton de Thorigny, M. Balcou, Président du SAN, M. Barbuer, Président de la CAF et M. Gayaudon, Maire de Serris.

La salle municipale "Les Gassets" est située au 1er étage du CSI. D'une superficie 115m², ce local commun résidentiel est un lieu de rencontres et d'échanges géré par la commune. Il est principalement dédié à l'accueil d'associations à vocation sociale, socio culturelle et favorisant le lien social. Le Réseau d'Assistantes Maternelles du Val d'Europe y tiendra aussi ses ateliers.



Le Centre Social Intercommunal et la salle municipale Les Gassets



Centre Social Intercommunal Adresse:
2. avenue Émile Cloud

77,700 Serris Téléphone: 01,78,71,40,90 -Courriel: csi@valeurope-san.fr Site: www.valeurope-san.fr

Horaires d'accueil du public:

Du lundi au vendredi: 9 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 18 h 00

3F installe ses bureaux à Serris

Le mercredi 11 février, le groupe immobilier 3F a inauguré ses nouveaux bureaux Place d'Ariane

Les bureaux du Groupe 3F situés dans le bâtiment Andromède accueilleront les 50 collaborateurs de la Résidence Urbaine de France qui gère le parc locatif de Seine-et-Marne. Ce bailleur social fait partie du groupe 3F, acteur majeur de l'habitat social, qui gère un parc locatif de 144 000 logements sociaux dans 9 régions. La Résidence Urbaine de France compte 4 344 logements dans notre département, hébergeant ainsi 12 500 personnes réparties sur 28 communes.

À Serris, 148 appartements sont gérés par 3F. On trouve notamment les opérations place de Gibraltar, Cours du Danube et cours de la Garonne.

Lors de l'inauguration, Martine OFFROY, 1^{re} Maire Adjointe déléguée au Développement Durable, a rappelé la satisfaction de la commune à collaborer avec un bailleur social soucieux de la qualité de ses réalisations et de l'intégration de ses opérations dans les territoires. De plus, le groupe 3F inscrit son action dans le cadre d'une politique de développement durable et s'est engagé dans une ambitieuse démarche environnementale qu'il entend systématiser à l'ensemble de son patrimoine.



M^{me} Martine OFFROY, 1^{ne} Maire Adjointe déléguée au Développement Durable en présence des responsables de 3F et de M. Michel JEANJEAN, Sous-Préfet de Torcy (à gauche).



Logements sociaux réalisés par 3F, place de Gibraltar, à Serris.

Un secrétaire d'État en visite au Val d'Europe

Mardi 24 février, Roger KAROUTCHI, Secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement s'est rendu au Val d'Europe pour une visite ayant pour thème le développement économique tertiaire de notre secteur.

Ce déplacement a débuté au Forum du Parc, le pôle de vie du Parc International d'Entreprises Goodman avec la visite de la salle de sports, du restaurant d'entreprises et du chantier de la crèche inter-entreprises ; le Secrétaire d'État a d'ailleurs profité de l'occasion pour annoncer son projet de création d'un fonds d'aide à la création de crèches d'entreprises.

Roger KAROUTCHI a ensuite continué son circuit sur le secteur, évoquant son désir de rééquilibrer l'Est Parisien à travers la mise en place, au Val d'Europe, d'un pôle tertiaire complémentaire de celui de La Défense.



(De gauche à droite)
M. LE GARGASSON, explique
le fonctionnement
de sa future crèche inter-entreprises
à M. FABRIANO, Maire-Adjoint
chargé de l'Urbanisme
et du Développement Économique
et à M. KAROUTCHI, Secrétaire
d'État chargé des relations
avec le Parlement.

Le Semissien

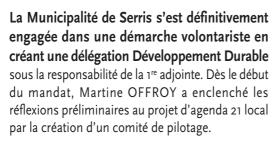
Coup d'œil

Développement durable

Développement durable

et agenda 21

Si les orientations en matière de Développement Durable se décident à l'échelle internationale ou nationale, elles se vivent et se partagent au niveau local en conjuguant écologie, économie et social.



Ce projet prend appui sur les fondements d'une politique de cadre de vie harmonieusement élaborée depuis de longues années: un réseau important d'espaces verts entre coulée verte, parcs, jardins, traverses paysagères... de liaisons douces, de plans d'eau aux fonctions récréatives et écologiques, un habitat diversifié, un lien social équilibré... Cet agenda 21 trouve toute sa cohérence en faisant converger les traces du passé et les esquisses d'un nouvel avenir, à l'intérieur d'une démarche globale en faveur d'un développement plus vertueux.

C'est ainsi qu'un état des lieux a été réalisé laissant apparaître des actions au niveau local et communal,

un préalable essentiel à une approche à la fois pragmatique, novatrice, universelle, et solidaire.

En attendant la finalisation du projet par l'élaboration du plan d'actions en 2011, certaines initiatives visant l'exemplarité de la commune seront poursuivies dès cette année: diminution de la consommation d'énergie, des consommables, de l'utilisation des produits phytosanitaires, mise en place d'une charte éco-citoyenne des services municipaux, programme d'illuminations festives plus respectueuses de l'environnement, programme de fleurissement durable par phase, incitation à l'utilisation du vélo...

L'adoption à l'unanimité de ce projet d'agenda 21 communal par le Conseil Municipal de décembre dernier signe le début d'une longue série d'actions qui se déclineront par étapes dans le cadre d'une démarche transversale. Celle-ci commencera par notre candidature à un appel à projet lancé par le Conseil Régional d'Île de France permettant l'obtention de subventions.



Depuis plus de 10 ans, la ville d'Angers (150 000 habitants) a développé une politique globale de développement durable, notamment par la mise en place de son agenda 21 local. Le mardi 20 janvier, des élus et techniciens de Serris se sont déplacés à Angers. Autour d'une table ronde, et avec l'explication d'un système de prêt gratuit de vélos et la visite d'écoquartiers de référence, la délégation s'est imprégnée de ces démarches pour revenir à Serris avec de nouvelles perspectives.





Martine OFFROY Maire Adjointe Déléguée au Développement Durable

Comprendre le Développement Durable

Il n'y a pas si longtemps, le développement durable était encore perçu comme un concept incompréhensible, aux contours flous et peu porteurs.

Une ville où il fait bon vivre reposait davantage sur la conduite du "cadre de vie" ou de "l'environnement".

Aujourd'hui, les enjeux politiques mondiaux et nationaux ont mis en exergue une notion qui se précise tout au moins autour d'une finalité incontournable: encourager de nouveaux comportements qui permettent à la fois, davantage de solidarité, de justice sociale, de justice économique, de gouvernance et de respect de l'environnement.

Le développement durable est définitivement au cœur de toutes les politiques dans un équilibre difficile à trouver entre les nombreuses aspirations individuelles et collectives. L'échelle locale est le point de départ pour accompagner cette "mutation éthique, économique et environnementale".

Développement Durable: émergence

Le XIX^e siècle a été marqué par la révolution industrielle.

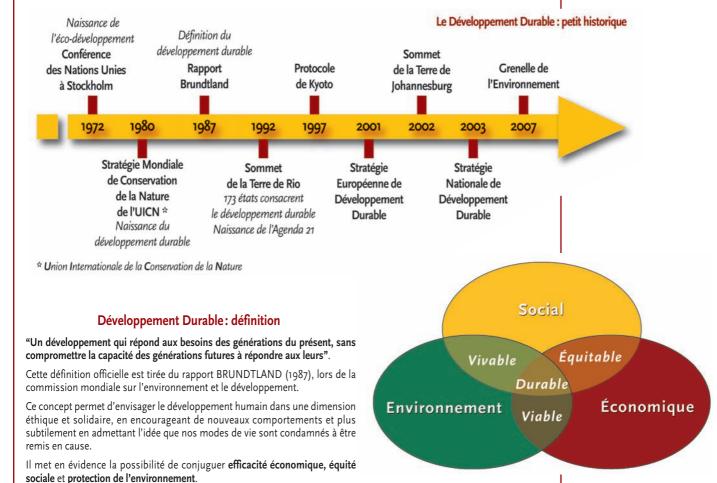
Le xx° siècle a été touché par 2 guerres, puis l'émergence d'une société de consommation entretenue par un système ultralibéral. L'équilibre du monde semble déjà menacé (fracture Nord/Sud, diminution des ressources naturelles).

Le xxie siècle reconnaît, enfin, à la fois les méfaits du changement et doit relever ce qui est devenu le défi de la planète.

Et pourtant, dans les années quarante, des chercheurs, intellectuels et poètes prennent conscience de la fragilité de la planète. La citation attribuée à St-Exupéry, "Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants", décrivait déjà une planète fragile.

Dans les années soixante/soixante-dix, certaines institutions et acteurs locaux se mobilisent face aux disparités Nord/Sud, à la crise écologique et à la nécessité de protéger l'environnement.

Dans les années soixante-dix, la notion d'éco développement apparaît à la conférence de Stockholm (rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance).



Pourquoi un agenda 21 local?

Le Conseil Municipal du 18 décembre dernier a adopté à l'unanimité le lancement de l'agenda 21 local de Serris. Quelles sont les motivations de cet engagement?

Les enjeux d'un territoire

Le territoire de Serris et du Val d'Europe présente de nombreux enjeux. La politique de développement durable mise en œuvre doit répondre à ces défis.

Notre **territoire**, inscrit dans un Projet d'Intérêt Général, est à **mi-parcours de son développement**. L'attractivité du secteur doit se renforcer au-delà de la seule notion de destination touristique.

La volonté politique de **développement maîtrisé, cohérent et équilibré** doit être poursuivie, à travers la mixité sociale, un habitat diversifié et des services répartis de façon équitable à la population. Il faut aussi pérenniser un **cadre de vie de qualité**, basé sur une conception de la ville à l'échelle humaine, entre urbanité et espaces naturels.

Notre territoire connaît une **dynamique associative** en croissance permanente. Ce **lien social** existant doit être renforcé et adapté au regard d'une population atypique et jeune afin d'accroître la **solidarité locale**.

Le projet de ville, axé sur le développement durable, est ambitieux. Il faudra défendre ce projet auprès des partenaires et adopter un nouvel un art de vivre ensemble, aujourd'hui et demain.

Serris fait partie d'une **intercommunalité**; la notion de coopération doit donner l'opportunité de mettre en place une vision globale.

En l'absence d'autres volontés politiques affichées sur le secteur, **notre commune devra être un élément** **moteur** pour développer cette vision sur un bassin de vie tout entier.

Le **projet d'agglomération**, visant un aménagement durable du territoire, devra être **en adéquation avec les documents de planification et d'orientation**: Plan Local de Déplacement, Schéma de Cohérence Territoriale,...

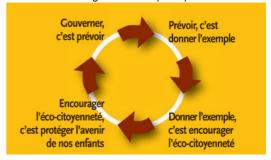
Un engagement de mandat

Annoncée lors de la campagne électorale des municipales 2008, la volonté de mettre en place un agenda 21, issue d'une prise de conscience des enjeux mondiaux est un réel engagement de la Municipalité et non une façon d'afficher une bonne conscience écologique ou un projet tendance.

L'agenda 21 constituera une **référence locale** positionnant l'identité communale et servant d'exemple sur le secteur. Il sera le **socle d'un nouvel art de vivre** permettant le changement des comportements à l'échelle locale.

Un projet partagé

La mise en place de l'agenda 21 représente l'opportunité de faire évoluer la gouvernance politique locale.



Un nouveau mode de gouvernance doit être mis en place, englobant les questions environnementales, sociales et économiques et balisé par un cadre national. Même si les orientations se décident à l'échelle internationale ou nationale, elles se vivent au niveau local.

Un socle d'actions communales stimulera le changement. Ces actions ne distinguent pas Serris en temps qu'éco-commune, mais révèlent une prédisposition à poursuivre **une politique plus globalisée, donc exemplaire**.

L'éco-citoyenneté n'est pas un sentiment de conscience écologique, mais plus un sentiment d'appartenance à un territoire et de solidarité communale.

C'est un message fort à délivrer de façon unilatérale, à partager et évaluer continuellement pour protéger notre avenir et celui de nos enfants.

L'agenda 21 local

Proposé au Sommet de la Terre à Rio en 1992 et signé par les 173 pays participants, **l'agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI^e siècle**.

Le texte fondateur, "La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement" consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du XXI^e siècle.

Agenda (du latin agere = agir)

+ **21** (XXI^e SIÈCLE)

= Agir pour le XXI^e SIÈCLE

Ce n'est que 10 ans plus tard, au Sommet de Johannesburg (2002), que les autorités françaises déclarent solennellement vouloir s'engager dans la mise en place d'Agendas 21 locaux. Le Président Jacques Chirac déclara à cette occasion: "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs".

La mise en place d'agendas 21 locaux résulte d'une réflexion directement liée au développement durable: agir local, penser global. Il redéfinit ainsi la conception même du développement local et donc de la gouvernance locale.

Ce projet de territoire est un dispositif participatif qui place le développement durable au cœur des politiques locales. Multidisciplinaire, il est l'axe central qui irrigue et unifie l'ensemble des politiques locales (déplacement, habitat, éducation, sport, culture, animation...), qui lie les objectifs locaux en

s'intégrant lui-même dans les autres projets territoriaux.

L'élaboration d'un agenda 21 local s'articule autour d'éléments déterminants (cadre de référence nationale) que sont:

- la participation de tous les acteurs du territoire,
- l'organisation adaptée de l'instance décisionnelle,
- la transversalité des approches,
- une stratégie d'amélioration continue,
- l'évaluation partagée des actions.

Dans le cadre d'une démarche participative, **le projet présente 4 phases principales**:

- l'établissement d'un diagnostic partagé de la commune au regard du développement durable,
- la définition d'une stratégie locale de développement durable avec les acteurs locaux,
- la validation, la planification et l'engagement d'actions propres au territoire, dans un objectif de durabilité,
- la mise en œuvre et le suivi des actions grâce à une évaluation partagée et la communication des résultats.

L'agenda 21 est le moyen de **mettre en place une véritable démocratie locale** autour d'un projet collectif, partagé et concerté à construire ensemble.

17

Environnement

En attendant l'adoption du "Grenelle 2" loi sur l'engagement national pour l'Environnement, certaines résolutions sont déjà annoncées. Parmi les grands principes (273 engagements):

- Énergie/climat: Part des énergies renouvelables portée à 23 % en 2020, retrait de la vente des ampoules à incandescence en 2010...
- **Bâtiment:** Généralisation des Bâtiments Basse Consommation en 2012 (consommation d'énergie limitée à 50 kWh/m²/an), 400000 rénovations énergétiques/an à partir de 2013 (échéance réduite pour les bâtiments publics)...
- **Urbanisme:** lancement des concours éco cités et écoquartiers, modification du droit du sol pour éviter l'étalement urbain...
- -**Transport:** Priorité aux modes alternatifs, construction de 2000 km de lignes ferroviaires à grande vitesse d'ici 2020, de 1500 km de tramways et de bus en site propre, augmentation de 25 % des transports de marchandises d'ici 2012, création d'une taxe poids lourds en 2011 pour financer les infrastructures de transport alternatives à la route...

- **Biodiversité:** Élaboration d'une trame verte et bleue afin de protéger la diversité, préservation de 20000 ha de zones humides, augmentation de la surface dédiée à l'agriculture bio devant atteindre 20 % en 2020, doublement du crédit d'impôt pour cette agriculture bio dès 2009...
- **Eau:** Réduction de 50 % en dix ans de l'utilisation des pesticides
- **Déchets**: Baisse de 5 kg/an/habitant, baisse de 15 % des déchets à incinérer, augmentation du recyclage de 45 % en 2015, redevance incitative...
- -Air: plan de réduction des particules
- -Santé: introduction du bio dans les cantines scolaires de 15 % en 2010, dispositifs de surveillance des ondes électromagnétiques, étiquetage environnemental sur les produits...

L'étude d'impact réalisée en parallèle de ce projet de loi, prévoit la création de plus de 500000 emplois et 440000 € d'investissement jusqu'en 2020. Un comité de suivi créé institutionnellement et composé de 7 collèges, sera chargé d'examiner les engagements du Grenelle.

18

Le Hameau de l'Espoir ouvre ses portes

Le centre d'hébergement de stabilisation de Serris, le Hameau de l'Espoir (anciennement Village de l'Espoir) a accueilli ses premiers occupants, fin février, début mars.

Situé à Serris, à 2 pas de la gare RER, le Hameau de l'Espoir est une opération provisoire (5 ans) d'hébergement temporaire (3 à 18 mois) pour des personnes en voie de réinsertion sociale. Après le Village de l'Espoir ouvert en mars 2007 à Ivry-sur-Seine, le Hameau de Serris est la deuxième opération de ce type en France. Entièrement pris en charge par l'État, le Hameau de l'Espoir est géré par la société d'économie mixte Adoma.

Le centre, dont la capacité maximale d'hébergement est de 50 personnes, n'accueillera, à la demande des élus, que

40 personnes la première année.

Ces résidents seront hébergés dans des chalets conçus pour 2 ou 3 personnes. À l'exception des chalets de 2 personnes qui pourront accueillir des couples, les

chalets ne seront pas mixtes.

Ces chalets sont autonomes, entièrement meublés et équipés. Ils se composent de 2 ou 3 chambres individuelles (avec système de fermeture), d'une cuisine équipée,



Le 20 janvier dernier, M. JEANJEAN, Sous-préfet de Seine et Mame (à droite sur la photo) et M. GAYAUDON, Maire de Serris (à gauche) sont venus visiter les logements du Hameau de l'Espoir.

d'un séjour et d'une salle d'eau. Les éléments de confort sont donc partagés entre les hébergés.

Les personnes accueillies sont des hommes et femmes isolés et des couples sans enfant. Le public ciblé par le Hameau de l'Espoir est constitué de personnes en difficulté d'insertion, en rupture de logement ou d'hébergement, engagées dans une dynamique d'insertion.

Le centre peut accueillir les publics suivants:

- personnes sortant de centres d'hébergement qui nécessitent une aide et un hébergement stable pour consolider un parcours d'insertion ou conserver leur emploi,
- statutaires sortant de Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile,
- travailleurs pauvres ayant des difficultés d'accès ou de maintien de logement,
- jeunes en décohabitation.

Les habitants du Hameau sont encadrés par 11 professionnels, qui les accompagnent dans leurs démarches d'insertion professionnelle et dans leur recherche de logements. La société Disney participe à leur réinsertion dans le monde du travail.



Sports à Serris

Associations

Une nouvelle saison de pétanque

Depuis plus de 10 ans, l'association Serris Pétanque, anciennement Serris Animation Section Pétanque, organise avec succès des concours de pétanque sur notre commune.



Dès la fin de l'hiver, les membres de l'association Serris Pétanque réinvestissent le terrain de pétanque situé à côté de la Maison Communale des 4 Saisons pour une nouvelle saison de concours.

Concours en Doublettes ou en triplettes, formées ou tournantes, tous les amateurs de pétanque auront de quoi satisfaire leurs envies. Et même la nuit, grâce

aux concours nocturnes organisés par l'association.

Que vous soyez débutants, joueurs occasionnels ou confirmés, enfants ou adultes, venez partager des moments de convivialité; pas besoin de licence pour profiter du plaisir de la rencontre!

Renseignements auprès de l'association Serris Pétanque au 0176552102.

Programme 2009 des concours

Samedi 21 mars, 13 h 30: doublettes tournantes Samedi 4 avril, 13 h 30: doublettes formées Samedi 25 avril, 13 h 30: doublettes tournantes Vendredi 8 mai, 20 h 00: nocturne - doublettes formées Dimanche 17 mai, 13 h 30: doublettes formées Samedi 30 mai, 20h00: nocturne - doublettes tournantes Samedi 13 juin, 13 h 30: doublettes formées Vendredi 26 juin, 20h00: nocturne - triplettes tournantes Samedi 11 juillet, 13 h 30: doublettes formées Samedi 25 juillet, 13 h 30: doublettes formées Dimanche 9 août, 13 h 30: doublettes tournantes Samedi 29 août, 20h00: nocturne - doublettes formées Samedi 12 septembre, 13 h 30: doublettes formées Samedi 26 septembre, 13 h 30: doublettes tournantes Dimanche 11 octobre, 13 h 30: triplettes formées Samedi 24 octobre, 13 h 30 : doublettes formées Samedi 7 novembre, 13 h 30: doublettes tournantes Samedi 21 novembre, 13 h 30: doublettes formées Samedi 21 novembre, 13 h 30: doublettes formées

Le pêcheur de Marne la Vallée

Nouvelles activités proposées au chalet du Pêcheur à Torcy - promenade des étangs Une permanence se tiendra le 4º samedi de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00.

Initiations:

À partir du mois de mars 2009, nous organisons des cours d'initiation à la pêche:

- pour les enfants jusqu'à 17 ans : le 1er mercredi de chaque mois de 14 h oo à 16 h oo (renseignements au 06 60 89 46 79)
- pour les adultes : le 2e samedi de chaque mois de 14 h 00 à 16 h 00.

Pèche à la mouche:

- Rencontre avec Jean-Marie LE POULAIN qui initiera au montage de mouches le dernier vendredi de chaque mois à partir de 20 h 30 au chalet du pêcheur à Torcy;
- Un cours de lancer est prévu pour la pratique de cette pêche le 1er dimanche de chaque mois à 10 h 00 sur l'étang du BEP n° 22 à Chessy

Concours à Serris: Le 6 juin 2009, pêche à coup (journée du pêcheur), à l'étang BEP n° 8.

Sport à Serris

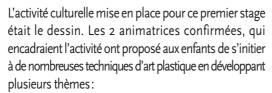
Vacances

Stage Sport/Culture Un esprit sain dans un corps sain

Pendant les vacances de février, la ville a organisé, pour la première fois, un stage sport et culture. 30 enfants ont participé à cette nouvelle expérience.

Depuis 10 ans, l'école municipale des Sports Planète Sport a permis aux enfants de pratiquer un maximum d'activités sportives à travers les cours, les stages et les séjours proposés.

Cette année, la Municipalité a décidé de lancer un nouveau type de stage mêlant sport et culture, afin que les enfants de 8 à 12 ans puissent développer simultanément leur corps et leur esprit. Ces stages présentent une thématique culturelle, qui sera différente à chaque stage, tandis que les activités sportives auront toujours le multisport comme thématique.



- Dessin-crayon-fusain étaient utilisés pour traiter le sujet "volume-ombre et lumière",
- Pastels secs pour "les dessins d'animaux",
- Couleurs acryliques pour le thème "cercle chromatique",
- Collage et technique mixte pour "la ville",
- Peinture acrylique pour développer le thème "portrait et personnages".



3

Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléguée à la Culture



... pendant que l'autre demi-groupe "prend la pose" pendant l'activité sportive.

Tandis qu'un groupe pratiquait l'activité culturelle, le second s'adonnait à une des nombreuses activités sportives préparées par les éducateurs sportifs de Planète Sport: flag rugby, tennis, course d'orientation, jeux d'opposition, kin ball et futsal. Chaque demi-journée, les deux groupes alternaient leurs activités.

Cette alternance entre dessin et sport a conduit les enfants à se rendre dans de nombreux équipements de la commune: tennis des Marmousets, gymnase Éric Tabarly, salle des Tilleuls (dojo), parc des communes et Maison Communale des 4 saisons...

Les 30 enfants qui ont participé à ce premier stage ont pu découvrir des activités qui pourraient sembler incompatibles au premier abord : le sport et la culture. Les stages Planète Sport ont contribué à la découverte de sports moins connus.

Les stages Sport/Culture permettront aux enfants d'élargir d'avantage leurs activités, qu'ils soient munis de baskets ou d'une palette.



Sports à Serris

Athlétisme

21

Les organisateurs

pendant la course.

merci de contacter

et Sports:

Si vous êtes intéressés.

le service Enseignement

f.boys@mairie-serris.net

Tél.: 0160435226.

recherchent des bénévoles

pour signaler le parcours

7^e édition des 10 km de Serris

Le dimanche 26 avril, les 10 km de Serris reviennent pour la 7e édition de cette compétition internationale. Il est temps de reprendre l'entraînement.

L'association Athlé Nord 77 Val d'Europe et la Commune de Serris organisent la 7e édition des 10 km internationaux de Serris Val d'Europe, le dimanche 26 avril 2009, à 10 h00.

Nous vous rappelons que cette course, qualificative pour les championnats de France, est ouverte à tous, licenciés et non-licenciés, jeunes et moins jeunes, sportifs confirmés ou amateurs.

L'édition de l'année dernière avait réuni plus de 500 participants.

Renseignements et inscriptions auprès de l'association Athlé Nord 77 Serris Val d'Europe:

Contact: M. Fabio TIMBRANDY Tél.: 06 03342238 ou 06 18 91 68 50

www.athlenord77.com

Courriel: athlenord77@hotmail.fr

Les dossiers d'inscriptions seront aussi disponibles prochainement sur le site de la commune:

www.mairie-serris.net



L' AJA à Serris

Le samedi 20 décembre, le Club de Football de l'A.J. Auxerre a organisé une journée de détections de joueurs en collaboration avec le Racing Club de Serris.

Tout au long de la journée, les éducateurs de l'AJA (en photo avec ceux du RCS) ont pu observer de jeunes footballeurs de la région dont 3 Serrissiens. Ces jeunes auront peut-être la chance d'intégrer le centre de formation du club de Guy Roux.

Le Stade de l'Hermière sera peut-être le lieu où leur carrière professionnelle de footballeur a commencé.



Conseil Municipal

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Relevé succinct des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2008

■ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 octobre 2008

Des remarques ont été formulées. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Lancement de l'Agenda 21 local de Serris

Afin de promouvoir un développement durable sur la commune de Serris, conciliant efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement, il est proposé au Conseil Municipal d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Le concept d'Agenda 21, institué par la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en 1992, désigne à la fois:

- la démarche participative, qui vise à élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions en faveur du développement durable pour l'ensemble des compétences communales,
- le document, établi à partir d'un diagnostic partagé, qui définit une stratégie locale de développement durable et le programme d'actions, périodiquement mis à jour.

Ce projet de territoire doit permettre de coordonner les politiques locales, en s'appuyant sur diverses thématiques (déplacements, développement économique, aménagement, construction, habitat, politique de la ville, politique de l'environnement, gouvernance...).

Une impulsion politique forte est indispensable à l'aboutissement du projet. Dans un premier temps, cette délibération officialisera l'engagement de Serris dans l'élaboration de son Agenda 21 local.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande d'aide méthodologique et financière pour la réalisation de l'Agenda 21 local auprès de la Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France

Afin de promouvoir un développement durable sur la commune de Serris, conciliant efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Pour finaliser puis pérenniser son projet, la commune devra mettre en place des partenariats, notamment pour bénéficier des expériences déjà réalisées (à titre indicatif: Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de Seine-et-Marne, EPA France, SAN du Val d'Europe, DIREN, ADEME, ARENE...). Ceux-ci pourront être accompagnés, selon les cas, de demande de subventions ou de co-financements.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de démarches permettant d'obtenir une aide méthodologique et/ou financière auprès d'organismes, dont certains sont cités ci-dessus, susceptibles de subventionner ou d'accompagner ce type de projet et les actions sous-iacentes.

Cette présente délibération porte spécifiquement sur la proposition de demande d'aide méthodologique et financière pour la réalisation de l'Agenda 21 locale de Serris auprès de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France.

Cet organisme a la possibilité, sous réserve de l'acceptation du projet, de participer au financement d'un point d'innovation fort ou d'un des axes de l'Agenda 21. Cette subvention passe par un accord de principe donné par la préfecture et permet généralement à la DIREN d'allouer une subvention aux environs de 15000 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande d'aide méthodologique et financière pour la réalisation de l'Agenda 21 local auprès du Conseil Régional d'Île de France

Afin de promouvoir un développement durable sur la commune de Serris, conciliant efficacité économique, équité sociale et protection de l'environnement, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 local.

Pour finaliser puis pérenniser son projet, la commune devra mettre en place des partenariats, notamment pour bénéficier des expériences déjà réalisées (à titre indicatif: Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de Seine-et-Marne, EPA France, SAN du Val d'Europe, DIREN, ADEME, ARENE...).

Ceux-ci pourront être accompagnés, selon les cas, de demandes de subvention ou de co-financement.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de démarches permettant d'obtenir une aide méthodologique et/ou financière auprès d'organismes, dont certains sont cités ci-dessus, susceptibles de subventionner ou d'accompagner ce type de projet et les actions sous-jacentes.

Cette présente délibération porte spécifiquement sur l'aide régionale proposée pour la réalisation d'Agendas 21 locaux des collectivités franciliennes, conformément au dispositif de soutien délibéré par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le 24 juin 2005.

Pour l'élaboration d'Agenda 21 local, ce dispositif de soutien régional différencie deux phases :

- -La première, finalisée par un diagnostic stratégique du territoire, fait l'objet d'un appel à projet. L'aide régionale est forfaitaire et s'élèverait à 30 000 euros pour la commune de Serris.
- -La deuxième, finalisée par l'établissement d'un plan d'actions, fait l'objet d'un règlement d'attribution de subvention. L'aide régionale est forfaitaire et s'élèverait à 45000 euros pour la commune de Serris.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Admission en non-valeur

Le comptable de la Trésorerie de Lagny-sur-Marne expose, dans deux états reproduits ci-dessous sous forme de tableau, les motifs de l'irrécouvrabilité d'un certain nombre de titres de recettes émis au cours des exercices 1999 à 2004 et correspondant à des créances impayées de services municipaux (restauration scolaire, centres de loisirs, accueil pré et post scolaire).

Il s'agit pour une partie de sommes trop modiques dont le montant est inférieur au seuil de poursuite et pour l'autre partie de créanciers qui ont déménagé sans laisser d'adresse et auprès desquels les poursuites engagées par le comptable ont échoué.

Années	Montant	Nb de familles concernées
1998/1999/2000	135,57	2
2001/2002	818,38	7
2002/2003/2004	2731,38	17
Total	3 685,33	26

Après examen, et dans la mesure où les services municipaux sont en mesure de fournir des éléments complémentaires, certaines propositions du comptable ont été rejetées.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes n'ayant pas fait l'objet de rejet pour la somme globale de 1826,66 euros conforme aux deux états modifiés (tableau ci-dessous).

Années	Montant	Nb de familles concernées
1998/1999/2000	88,49	1
2001/2002	397,07	5
2002/2003/2004	1341,10	12
Total	3 685,33	18

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de la convention relative à la rétrocession des voiries et espaces communs du lot AF 2.2.2 "Le Hameau de la Fontaine"

Dans le cadre des procédures relatives au transfert de propriétés des espaces communs des aménagements réalisés sur la commune, l'Association Syndicale Libre "Le Hameau de la Fontaine" a transmis à la collectivité, la convention de rétrocession ainsi que la copie du P.V. de l'assemblée générale autorisant cette opération.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la rétrocession de ces équipements et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de l'avenant n° 7 de reconduction de la convention relative au stationnement place d'Ariane

Par convention en date du 17 janvier 2003, les communes de Chessy, de Serris, ainsi que le SAN du Val d'Europe ont défini les conditions de la participation des différentes institutions au contrôle des parkings situés sur et sous la place d'Ariane. Ces équipements, reconnus d'intérêts communautaires relèvent du SAN en matière d'entretien et de conservation.

La convention d'origine d'une durée d'un an est reconductible expressément et annuellement sous forme d'avenant à la convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter l'avenant de reconduction et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

Vote: 23 Pours et 06 Abstentions.

■ Modifications du règlement intérieur du Conseil municipal

Le règlement intérieur a été adopté le 10 septembre 2008 par le Conseil Municipal.

La délibération envoyée pour contrôle de légalité auprès de la sous préfecture, a fait l'objet, par celle-ci, de quatre remarques.

-L'article 22 paragraphe 3 stipule qu' "une modification dans l'ordre des affaires soumises à délibération peut être proposée par le Maire, à son initiative ou à la demande d'un Conseiller Municipal, au Conseil Municipal qui l'accepte à la majorité absolue."

Ce paragraphe doit être supprimé car contraire au principe de l'article L2121-10 du CGCT qui précise que "Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse."

-L'article 24 définit que "des amendements, ou contreprojets, peuvent être proposés sur les points à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal. Ils doivent être présentés par écrit au Maire trois jours francs avant la réunion du Conseil Municipal." Toutefois, les membres du conseil municipal disposent d'un droit d'amendement, conformément au principe général du droit, lors de la discussion des textes qui leur sont soumis par l'exécutif territorial (CAA Paris en date du 12 février 1998, Tavernier, n° 96-1170).

Ce paragraphe 2 de l'article 24 doit donc être supprimé.

- ► Concernant l'article 25, il est nécessaire :
- o d'une part, d'ajouter un paragraphe relatif aux élections des membres de la commission d'appel d'offres et au centre communal d'action sociale qui doivent obligatoirement être effectués sur un scrutin de liste à représentation proportionnelle au plus fort reste.

23

Démocratie

Conseil Municipal

24

- o d'autre part de compléter dans la partie "modalités de vote" que conformément à l'article L2121-21 du CGCT "Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin." auquel cas il y a donc en matière de nomination nécessairement un vote sur le vote (secret ou non) lorsque ce dit article permet d'user de la faculté offerte au conseil.
- ▶ Concernant l'article 28, il est à préciser que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres est régie par l'article 22 du code des marchés publics.

Annexés à cette note de présentation sont ainsi présentés les articles concernés par les modifications: les phrases barrées sont à supprimer et celles qui sont soulignées sont à ajouter.

Chaque modification ultérieure du règlement adopté faisant l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, il est proposé à celui-ci de valider les modifications.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution de la subvention annuelle de fonctionnement au "Rugby Club Val Morin/Val d'Europe"

La Commune de Serris soutient depuis de nombreuses années le projet du RCVM.

L'école de rugby est de plus en plus fréquentée et compte une bonne centaine d'adhérents. Le travail des éducateurs est largement reconnu.

Il est proposé de voter une subvention annuelle de 4000 euros. Il est précisé qu'un acompte de 3000 euros a été versé en janvier 2008 et que le solde de la subvention s'élèvera à 1000 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Versement de subvention à l'association Handball Club du Val d'Europe au titre d'une ouverture de créneau "Baby Hand"

La Commune de Serris a décidé de soutenir l'ouverture d'un nouveau créneau "baby hand" depuis la rentrée septembre 2008 au sein de l'Association du Handball Club Serris Val d'Europe.

Cette ouverture est liée à une forte demande des Serrissiens.

Ce nouveau créneau est destiné aux jeunes enfants âgés de 4 à 6 ans.

Actuellement, une quinzaine d'enfants sont inscrits à ce créneau.

Afin de fonctionner dans les meilleures conditions pédagogiques, l'association du Handball Club Serris Val d'Europe (HBCSVE) a dû investir du matériel spécifique dédié à cette tranche d'âge (matériel fongible).

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution d'une subvention pour cette association sportive afin de permettre au club de continuer son activité "baby hand".

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2008

Des remarques ont été formulées. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pours et 06 Abstentions.

■ Débat d'orientation budgétaire - budget primitif 2009

Le budget 2009, le premier de ce nouveau mandat, a pour objectif de concilier un ambitieux projet de développement durable validé dans son principe par l'ensemble des élus, et une gestion prudentielle de nos finances (équilibre entre l'utilisation de l'épargne antérieure et l'emprunt).

En revanche, au-delà des opérations livrées en 2008 (extension Centre Commercial, Forum du Parc dans la Zone d'Activité du Prieuré...) et programmées en 2009 (Castorama), nous renforcerons sur ce mandat notre taux d'emplois et nos recettes fiscales futures par le développement économique, en particulier dans le cadre du lancement de la ZAC du Couternois.

Cette épargne et ces ressources nous permettront de pouvoir maintenir la qualité de nos services aux habitants tout en ayant une fiscalité mesurée. C'est l'ambition de ce budget.

Le rythme du développement résidentiel sera conditionné au développement économique.

La participation financière aux services municipaux sera réévaluée pour tenir compte de l'inflation (2 %).

Néanmoins, pour soutenir les familles et les habitants dans une période qui s'annonce comme difficile, ce budget est proposé sans augmentation des taux de fiscalité communale.

En revanche, il continue à intégrer des opérations d'aménagement pour améliorer notre environnement et nos équipements. Cela participe aussi d'une politique de soutien à l'emploi et à l'économie locale.

Notre volonté politique est de poursuivre le développement de Serris au service de ses habitants par une politique humaniste mais non utopique conjuguant à la fois sérieux et dynamisme. C'est une démarche responsable et volontariste qui préserve le présent tout en préparant l'avenir.

Versements d'acomptes de subventions aux associations sportives, culturelles et animation

Conformément à la délibération du 15 décembre 2005 adoptant les principes de versement des subventions aux associations sportives et culturelles, il est proposé l'attribution des acomptes 2009.

Il est rappelé les principes de versement des dits acomptes :

- •Pour les Associations de de 6500 euros: 1er acompte en janvier = 60 % de la subvention annuelle de l'année n-1
- •Pour les Associations de + de 6500 euros : 1er acompte en janvier = 30 % de la subvention annuelle de l'année n-1

En conséquence il est proposé le versement des acomptes

Montant de la subvention année 2008	1er acompte année 2009
4000 €	2400 €
2000 €	1200 €
6000 €	3600 €
3000 €	1800 €
	a subvention année 2008 4 000 € 2 000 € 6 000 €

Serris Danse Val d'Europe	2700 €	1620 €		
Musique Passion	950€	570€		
Les Chênes Vitrail	500€	300€		
Sous Total	18650 €	11190 €		
Associations Service Animation				
Le Club de la Bonne Humeur des Aînés de Serris	4000 €	2400 €		
Serris pétanque	350€	210€		
Sous Total	4350 €	2610 €		
Associations Sportives				
A.T.T.S. (Tennis de Table)	9500 €	2850 €		
H.B.C.S.V.E. (Handball)	16600 €	4980 €		
R.C.S. (Football)	22 000 €	6600 €		
Les Randonnées Serrissiennes	2000 €	1200 €		
R.C.V.M. (Rugby)	4000 €	2400 €		
A.S.R.V.E. (Raquettes)	4900 €	2940 €		
Budokaï Serris Judo	4600 €	2760 €		
R.E.V.E.(Rocher d'escalade)	1500 €	900€		
Sous Total	65100 €	24630 €		
Total Général	88100 €	38430 €		

suivants:

Le versement des acompte est attribuée à l'unanimité des membres présents et représentés, à toutes les associations sauf R. C. S. (Football) et R. E. V. E. (Rocher d'escalade) qui ont été adoptés à la majorité de ces membres

Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Madeleine Renaud pour le soutien du projet Olympio

Le collège Madeleine Renaud organise à nouveau pour les élèves de quatrième et de troisième un projet avec Olympio. C'est une éducation à la sexualité qui s'articule autour d'interventions sur la sexualité mais dans ses dimensions affectives, psychologiques et socioculturelles.

L'animation s'appuie sur des œuvres d'art et permet de confronter les réactions des garçons et des filles, et d'apprendre le respect de soi et de l'autre.

Le coût s'élève à 1400 euros environ.

Le collège sollicite la commune de Serris pour une aide à hauteur de 400 euros.

En outre, la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2007 attribuait une subvention d'un montant de 400 euros pour le projet mené en 2007. Cette subvention n'ayant pas été versée pour des raisons techniques, elle est à nouveau proposée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 800 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Attribution d'une subvention exceptionnelle à la classe d'U.P.I. au collège Léonard de Vinci pour l'organisation de leur séjour dans le Jura

Le collège Léonard de Vinci de la commune de St Thibault des Vignes a organisé pour sa classe d'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration pour enfants déficients) et deux classes de 6e un voyage scolaire dans le Jura du 4 au 9 janvier 2009. 25

Démocratie

Conseil Municipal

26

Ce séjour a été l'occasion, pour la majorité d'entre eux, de partir pour la première fois à la montagne.

Un enfant serrissien est scolarisé dans cette classe.

Le coût s'élève à 430 euros environ par élève.

Afin de diminuer le surcoût lié à l'encadrement, la commune de St Thibault des Vignes sollicite la commune de Serris pour une aide.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 270 euros (la famille participe à hauteur de 160 euros).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution d'une subvention classe découverte à la coopérative de l'École élémentaire Robert Doisneau

L'école souhaite faire partir la classe de CP soit 23 élèves du 9 au 13 mars 2009 pour un séjour aux Contamines Montjoie dans le massif des Alpes.

Les activités pédagogiques seront :

- Randonnées de découverte,
- Observation et étude ciblée de la faune et de la flore,
- Observation de la météo avec le matériel approprié,
- Observation quotidienne et réfléchie du paysage.
- Pratique du ski alpin.

Le budget prévisionnel du projet comprend la totalité des déplacements, l'hébergement, les frais de visite, les cours de ski et l'encadrement par 2 animateurs soit un total de 10304 euros.

La participation des familles est évaluée à 238 euros et la participation de la coopérative à 10 euros. L'aide de la Municipalité s'élève à 4880 euros.

Il est proposé de voter une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de 4880 euros.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 28 Pours et 01 Abstention.

Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant 3 au marché n° 2005-20, relatif au nettoiement des bâtiments communaux

Par le marché n° 2005-20, la Commune a confié à la Société GOM PROPRETÉ le nettoiement des bâtiments communaux.

La procédure pour le renouvellement de ce marché est en cours et lors de l'analyse des dossiers remis par les candidats, sont apparus des erreurs et des manquements dans les pièces fournies. Le marché actuel prenant fin au 21 février 2009, il est proposé d'allonger sa durée jusqu'au 15 avril 2009 pour permettre de terminer la procédure en cours.

Cet allongement de la durée du marché implique une augmentation du montant du marché.

Il s'élève actuellement à 269592,97 euros HT. Il est proposé de le porter à 304784,22 HT, soit 364521,93 euros TTC.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 22 Pours et 07 Abstentions.

■ Création de poste - Projet Agenda 21

Dans le cadre du développement durable, le Conseil Municipal s'est prononcé lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier sur le lancement de l'Agenda 21 local de Serris. Ce projet nécessite de s'adjoindre des compétences techniques pour la durée du montage du projet et ne prédispose pas des moyens qui seront éventuellement dégagés pour le plan d'action.

Afin de continuer dans l'avancée de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un poste de rédacteur.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pours et 06 Abstentions.

■ Cession de la commune à EpaFrance de la demi-emprise du chemin rural dit de "Villeneuve St Denis à Chessy"

Une enquête publique conjointe avec la commune de Jossigny s'est déroulée du 8 octobre 2007 au 25 octobre 2007 inclus.

Cette enquête portait sur le déclassement et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural reliant Villeneuve Saint Denis à Chessy, dont une partie se situe sur la commune de Jossigny et l'autre sur la commune de Serris.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des acquisitions nécessaires à la réalisation de 2 zones d'aménagement concerté (ZAC) respectivement sur chaque commune.

Il s'agit de la ZAC des Gassets pour SERRIS.

Après analyse du dossier d'enquête le commissaire émet un avis favorable à la désaffectation et l'aliénation de l'emprise au profit de l'établissement public, aménageur des 2 futures ZAC.

Le conseil municipal a validé l'avis du commissaire enquêteur lors du conseil de mai 2008.

Néanmoins, il n'a pas été délibéré par le conseil municipal sur la cession de cette demi-emprise à l'EpaFrance, par conséquent il est demandé au conseil d'autoriser la commune à céder cette demi-emprise à l'établissement public.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tribune de l'opposition

Serrissiennes et Serrissiens,

Étant dans l'impossibilité de faire publier l'intégralité de nos contributions dans le journal de la Municipalité, nous vous invitons à nous retrouver sur notre site :

www.serris-ledebat.com

Vous trouverez les comptes rendus intégraux des conseils municipaux, le travail que nous accomplissons au sein des commissions et de nos différentes représentations. Vous pourrez également nous faire part de vos interrogations.

Pour les cinq ans à venir, les Serrissiens pourront toujours compter sur une opposition constructive et déterminée et sur notre vigilance quant au respect de la démocratie.

P. Gueguen, N.Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim,

Texte remis pour le n° 58 le 6 février 2009

Tribune de la majorité

Un projet d'agglomération pour le Val d'Europe

Marne la Vallée fait partie des 6 territoires franciliens d'Intérêt Régional et National (TIRN) et est inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et les Établissements publics au titre d'un **contrat de Plan** (GP₃). Ce Contrat de Plan État/Région 2007-2013, vise à renforcer l'attractivité de l'Île de France, dont la Convention vient d'être adoptée par les élus du SAN.

Autre exception territoriale: le Val d'Europe, cité par le Schéma Directeur d'Île de France (SDRIF) comme un "centre d'envergure européen".

C'est pour répondre à cet enjeu majeur que, dans la continuité de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), en phase finale d'élaboration, le SAN a engagé une réflexion sur le devenir de son territoire afin de définir une stratégie de développement urbain durable.

3 équipes ont proposé 3 concepts différents tenant compte d'une approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU). Un projet vient d'être retenu par le jury de concours du SAN.

Les élus de Serris ont présenté leur propre vision en matière de développement et d'aménagement durable à l'intérieur de notre territoire. Cette perspective, valant contribution au projet global et validée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 20 novembre 2008, sera bien évidemment défendue. Les semaines à venir seront décisives afin d'aboutir à un **projet d'agglomération partagé**, avant l'été prochain.

Les élus de la majorité

27

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du conseil municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

D é m o cratie

Informations

28

Vœux de la Municipalité

Développement de la Commune:

- Continuer à faire évoluer notre ville, à l'aménager de façon responsable, pour qu'elle puisse conserver son identité, son charme et sa qualité de vie.
- Définir l'avenir de notre territoire, en partenariat avec l'EPA, le SAN et Disney et en tenant compte des réflexions portant sur le Grand Paris, du SDRIF et du Schéma de Cohérence Territoriale du SAN...
- Anticiper le développement de notre commune (croissance annuelle de 15 %, de 162 % en 10 ans) à travers la formalisation de la vision prospective de Serris sur le moyen et sur le long terme (validée à l'unanimité, lors du conseil municipal de décembre).
- Définir et mettre en place un développement de notre commune harmonieux et équilibré, inscrit dans des préceptes de développement durable. Mise en place de l'agenda 21.
- Permettre la croissance de notre commune (10000 habitants en 2015, peut-être 15000 habitants en 2030) dans le respect des équilibres entre logements et

développement économique, entre habitants et équipements, entre services et capacité financière à les porter.

- Pérenniser la diversification de la proportion de logements: en accession ou en locatif, en privé ou en social, et maintenir la présence de 20 % de logements aidés.
- Être vigilant quant au grand enjeu de demain, la qualité de la

desserte en transports, en particulier en transports en commun.

- Construire la ville en cohérence avec les projets et les urbanisations des communes voisines, celles du SAN du Val d'Europe mais aussi de communes limitrophes comme Montévrain.
- Mettre en place une "intercommunalité renforcée", par exemple avec la mise en commun des recettes et d'une partie de notre foncier bâti comme nous l'avons déjà fait avec la taxe de séjour.
- Être acteur, avec le SAN, lors de la nouvelle phase de développement de notre territoire, lors de la renégociation de la Convention de 1987 entre l'État et la Société Disney ainsi que vis-à-vis du Projet d'Intérêt Général.

Développement économique:

- Poursuite de l'occupation du parc Goodman, qui, outre l'accueil de nombreuses entreprises, propose également restaurant et crèche interentreprises, ainsi que des commerces et des services (Forum du Parc).
- Extension du Centre commercial avec l'installation de grandes enseignes de décoration et d'équipement de la maison et avec l'ouverture prochaine d'une grande surface de bricolage et avec une augmentation de l'offre de stationnement.
- Extension de La Vallée Village avec de nouvelles marques.
- Projet de création du Carré d'art (ateliers dédiés aux métiers d'art et d'artisanat) dans le bourg.
- Projet de nouvelle zone de développement économique, en synergie avec celle du Prieuré: la future zone du Couternois.

Équipements:

- Extension, par la région, des bâtiments provisoires du lycée Émilie du Châtelet et le lancement des travaux du lycée définitif (normes HQE) qui devrait s'ouvrir en





Un groupe de l'École Serrissienne de Musique a donné un mini concert en ouverture de la cérémonie.

septembre 2010, près de l'école Henri Matisse (à l'angle des cours de la Tamise et du Danube).

- Lancement d'un deuxième gymnase, véritable halle des sports semi-enterrée, à proximité de ce lycée et qui devrait pouvoir être livré lui aussi en 2010. Il comprendra deux salles de sports dont la plus grande sera équipée d'une tribune pouvant accueillir 1000 places.
- Ouverture récente d'un Centre social intercommunal, complété au 1^{er} étage par une salle communale ("Les Gassets") à vocation socioculturelle et associative (à l'angle de l'avenue Émile Cloud et de la Méridienne en face du Collège).
- Projet de création d'une épicerie sociale dans les locaux de la rue Morte Paye appartenant au SAN.
- Ouverture d'un 3^e équipement petite enfance (à proximité du centre de loisirs 1,2,3 Soleil). D'une capacité totale à terme de 35 places, il ouvrira en septembre prochain avec 15 berceaux en "multi-accueil".
- Ouverture, en mars, d'un Établissement privé d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), de 92 chambres et 90 lits de soins de suite.
- À Bailly-Romainvilliers, très près de notre village, ouverture, prévue pour début 2011, d'un centre nautique intercommunal.
- À Jossigny, à proximité immédiate du centre urbain, commencement des travaux du Centre hospitalier de Marne La Vallée.

Logement:

- Poursuite de l'offre résidentielle avec notamment le développement des Quartiers du Parc (106 logements sur le cours du Tage) et du Lac (70 logements) vers l'Hôtel de ville, avec au total 180 logements en accession livrés en 2008.
- Livraison, en 2009, de 100 logements en accession dans le Centre Urbain, Quartier du Lac (cours de l'Elbe).
- Ouverture du "Hameau de l'Espoir" près de la gare du Val d'Europe dédié à des travailleurs pauvres en voie d'insertion et en recherche de logement.

D'autres opérations qui nous tiennent à cœur devraient sortir de terre en 2010:

- Réhabilitation de la ferme des Célestins avec ses 24

logements diversifiés, pour partie en accession privée, en accession aidée ou en locatif social dédié à nos anciens (RPA), les 12 logements de la résidence pour personnes âgées (RPA) du bourg, 12 route de Meaux.

- Création, dans le centre urbain, cours du Danube, d'une nouvelle Résidence "3F" (résidence urbaine de France) de 30 logements sociaux avec les locaux administratifs de ce bailleur.
- Construction d'une résidence de 30 logements en accession aidée face à l'Hôtel de Ville.

Finances:

- Recensement.

Avec 7123 personnes comptées lors du recensement général de fin 2008, contre 6387 officiels en début d'année 2008, nous possédons une croissance de près de 12 %. Mais par un nouveau mode d'estimation, l'INSEE nous attribue une population officielle de 6097 habitants soit une perte de plus de 1000 habitants en 12 mois.

Ceci peut paraître anodin mais ce n'est pas le cas. En effet les dotations de l'État sont directement dépendantes de notre population et ceci risque d'avoir de lourdes conséquences sur les finances communales.

- Maintenir les taux d'imposition communaux à leur niveau actuel, si les subventions de l'État restent au même niveau que l'an passé.

Notre mission première: le Service public

- Privilégier en permanence la qualité de la relation aux usagers, de l'accueil, de la réponse apportée, de l'information donnée, du service rendu: service minimum d'accueil des enfants scolarisés, mise en place du passeport biométrique, démocratie de proximité avec la mise en place d'élus référents de quartier.
- Continuer à créer du lien social et apporter de la
- chaleur humaine en continuant à favoriser les relations et les échanges entre individus.

Discours de M. GAYAUDON, Mairie de Serris, entouré de tous les élus.

(discours disponible sur le site internet: www.mairie-serris.net)



La Municipalité remercie également l'association "Les Chênes Vitrail", pour sa participation à la décoration du hall de la Ferme des Communes et pour la qualité des œuvres exposées.





Au Quo tidien

Enseignement

30

la Boîte à Crayons vous aide à préparer vos examens

L'association la Boîte à Crayons vous propose des stages de préparation au Brevet des Collèges et au Baccalauréat.

Pour aider votre enfant à réussir son examen du brevet des collèges et du baccalauréat, la Boîte à Crayons organise, pendant les vacances de Pâques, des stages intensifs.

Ces stages se dérouleront par petit groupe homogène de 6 à 8 élèves, pour que chacun puisse être actif tout en bénéficiant de la dynamique d'un groupe.

Cette formation permettra d'acquérir les connaissances et la méthodologie nécessaire à la bonne réussite des épreuves.

Les élèves seront encadrés par des enseignants compétents et ayant l'expérience des préparations aux examens.

Brevet des collèges

Stage 1, du 14 au 17 avril, à destination de 8 jeunes.

Stage 2, du 20 au 23 avril, à destination de 8 jeunes.

Les jeunes suivront 6 heures par matière:

- français, de 10 h 00 à 11 h 30,
- maths, de 11 h 30 à 13 h 00,
- histoire-géographie, de 15 h 00 à 16 h 30,
- anglais, de 16 h 30 à 18 h 00.

Tarif: 190 €/24 heures de cours Adhésion: 35 €

Baccalauréat

Les modules auront lieu du 20 au 24 avril.

Module de français, de 14 h 00 à 16 h 00

Module de Mathématiques, de 9h30 à 11h30

Module d'anglais, de 18 h 30 à 20 h 30

10 heures de cours, sur 5 jours.

Le module: 100 € Adhésion: 35 €

Les réservations seront effectives à la réception de votre dossier d'inscription et du règlement en intégralité.

La formation se tiendra à la salle des Tournesols, en face du 34 ter rue Émile Cloud, entre le cimetière et le parc des Tournesols.



La Boîte à Crayons NOUVELLES CORDONNÉES

Président: Jean-François HENNEBOIS Tel: 0160431120

Site: http://www.laboiteacrayons.com Courriel: laboiteacrayons@numericable.fr

Cours particuliers du CP à la terminale Cours d'anglais pour adultes, Mini school. Stages Intensifs, préparations aux examens.

Au Quo tidien Économie

31

Nouveaux commerces et services



Liloo Soleil

Centre de bronzage et de soins corporels. Ambiance orientale. Beauté des mains, beauté des pieds, modelages, soins visage et corps, fascia-esthétique.

3, cours de la forge- 77 700 Serris (à 100 m de la Mairie du Bourg) Tél.: 01 64 75 41 96

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 20h00.



Et dans le cadre de son ouverture, le Cabinet BIARD-PINÇON Diagnostics vous offre 10 % de réduction sur présentation du Serrissien.

Cabinet BIARD-PINÇON Diagnostics (CBP Diagnostics)

Tél.: 01 60 42 65 95 - Portable: 06 80 71 56 41 Site internet: www.cbpdiagnostics.fr

Réalisation de tous diagnostics immobiliers obligatoires dans le cadre de la vente ou de la location d'un bien immobilier: Amiante, Plomb, DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), Gaz, Électricité, Loi Carrez, Certificat d'habitabilité, États parasitaires...



Perf'Recrutement - Cabinet de recrutement généraliste

Propositions d'accompagnement des entreprises du Val d'Europe dans leurs projets de recrutement (CDD/CDI) et assistance dans leurs process d'achat visant à réduire leurs coûts liés aux prestations de Travail Temporaire.

Parc International d'Entreprises Val d'Europe - 4 boulevard Michael Faraday 77716 Marne la Vallée Cedex 4 - Serris

Tél.: 0164752142 - Fax: 0970622110 - contact@perf-recrutement.com



BoConcept

Centre Commercial International du Val d'Europe - 77700 Serris Tel. 0160944130 - Courriel: valdeurope@boconcept.fr

Ouvert 7 jours/7, de 10 h 00 à 20 h 00.



SUN BRAZIL

Centre de bronzage et d'esthétique - Power Plate - Cellu M6

Forum du Parc - 1 bld Mickaël Faraday - 77700 Serris

Tél.: 01 64 63 16 35

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 20h30 et le dimanche de 10h00 à 18h00.

Au Quo tidien

Prévention

Sécurité routière & environnement Même combat

L'éco-conduite c'est plus sûr, moins polluant et moins cher...

Pratique encore peu connue des Français, l'éco-conduite devrait s'imposer rapidement car elle ne manque pas d'atouts..., y compris sur la sécurité routière!

Opter pour une conduite apaisée, c'est réduire les risques d'accidents ; c'est aussi économiser du carburant, donc de l'argent, et c'est limiter les émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Pratiquer une conduite économique, écologique et respectueuse de la sécurité routière ne s'improvise pas. Voici quelques conseils pour mieux la maîtriser.

Les règles d'or pour économiser :

- •Pas besoin de "chauffer" le moteur au départ : démarrez sans attendre mais, sur les premiers kilomètres, roulez à vitesse modérée, avec des accélérations douces.
- •Sur la route comme en ville, adoptez une conduite souple et fluide. Évitez les accélérations et les coups de frein. Anticipez, soyez attentif et observez ce qui se passe au loin.
- •Ne forcez pas le régime moteur : passez la vitesse supérieure le plus tôt possible. Autour de 2 000 tours si vous roulez au diesel et 2 500 tours pour l'essence. Cela vous fera économiser jusqu'à 20 % de carburant.
- •Ayez le pied léger sur l'accélérateur : à 120 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute, vous économiserez environ un litre aux 100 km.
- •Avant un arrêt, ralentissez doucement sans rétrograder : l'arrivée d'essence sera alors coupée automatiquement.

- Veillez à l'entretien de votre véhicule (vidange, changement des filtres, pression des pneus, etc.): un véhicule en parfait état consomme moins.
- Lorsqu'il fait chaud, garez-vous si possible à l'ombre.
 À votre retour, ouvrez vos fenêtres pour rafraîchir l'habitacle. Lorsqu'elles sont refermées, branchez modérément la climatisation: 4 à 5 °C de moins qu'à l'extérieur. Vous économiserez 3 à 5 % de carburant.

Avant de partir, 3 gestes pour partir éco :

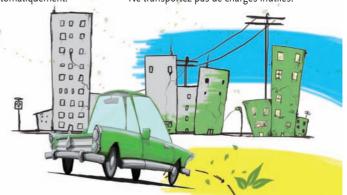
- Avant de partir, planifiez votre itinéraire ou bien réglez votre GPS pour éviter de faire des kilomètres inutiles. Non seulement vous économiserez du carburant, mais cela vous évitera du stress, toujours néfaste pour la sécurité.
- Vérifiez la pression de vos pneus (au moins une fois par mois). Sous gonflés, ils sont très dangereux (perte de tenue de route, distance de freinage allongée, risque d'éclatement)... et consomment plus de carburant (une pression trop faible accroît la consommation).
- Ôtez vos barres de coffre de toit si vous n'en avez pas besoin : tout ce qui freine l'aérodynamisme contribue à augmenter la consommation. Ne transportez pas de charges inutiles.

Zone Bleue: Pensez-y!

Nous vous rappelons que les disques de stationnement sont obligatoires sur toutes les zones bleues de la commune.

Les véhicules non équipés de ce disque stationnés en zone bleue seront verbalisés.





33

Service minimum d'accueil

Le 29 janvier a été une journée de classe normale pour les enfants dont les enseignants étaient présents et une journée à la maison ou au centre de Loisirs pour les autres.



Edwige COLOMBET Maire Adjointe Déléguée à l'Enfance et à la Restauration Scolaire

Pour la deuxième fois depuis la rentrée scolaire 2009, la ville de Serris a mis en œuvre, dans le respect du droit de grève et de la loi, le service minimum d'accueil.

Il s'agit pour les écoles publiques maternelles et élémentaires, comptant 25 % et plus d'enseignants grévistes, de prendre en charge les élèves de ces enseignants dans les Centres de loisirs de la ville pendant le temps scolaire (8h30-11h30, 13h30-16h30); permettant ainsi aux parents qui ne disposent d'aucun mode de garde de confier leurs enfants aux animateurs de notre ville.

Le service est gratuit, seul le coût du repas reste à la charge des parents, la journée de centre n'est pas refacturée.

Ce 29 janvier, trois groupes scolaires sur les quatre étaient concernés: l'école élémentaire de Robert Doisneau, les écoles maternelles et élémentaires de Jules Verne, les écoles maternelle et élémentaire de Jean de la Fontaine, le groupe solaire Henri Matisse ne comptait aucun enseignant en grève

Les enfants ont donc été accueillis dans les Centres de Loisirs de leur école:

- L'île aux enfants pour les élèves de Robert Doisneau, (19 enfants de primaire accueillis)
- 1,2,3 Soleil pour les élèves de Jules Verne,
 (13 enfants de maternelles et 12 élèves de primaires accueillis)
- Les P'tits Loups pour ceux de Jean de La Fontaine. (11 enfants de primaire)

Rappelons néanmoins que cette mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves serrissiens n'est possible que dans la mesure, où le nombre d'enfant est peu élevé, les encadrants étant eux-mêmes susceptibles de faire grève.

Il est donc fortement demandé aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants à la maison ces jours pendant les jours de grèves de leur enseignant.



Le Centre de Loisirs l'Île aux Enfants a accueilli les élèves du groupe scolaire Robert Doisneau.

À chaque grève, vous pourrez retrouver les prévisions d'absence, ainsi que les modalités d'accueil des enfants à travers:

- l'affichage mis en place dans les écoles et à l'Hôtel de Ville,
- le site internet www.mairie-serris.net rubrique actualités/informations,
- la newsletter, sur abonnement à partir du site internet.

renda Seris

FERME DES COMMUNES

Dimanche 29 mars, à 16 h 00, (tout public)

L'ombre orchestre

Comédie par Xavier MORTIMER.

Vendredi 3 avril, à 21 h 00, (à partir de 12 ans)

L'affaire de la rue Lourcine

D'après Eugène LABICHE.

Mise en scène de Benoît LAMBERT.

Dimanche 5 avril, à 16h00, (à partir de 8 ans)

Zigmund Follies

Théâtre d'objets et de marionnettes.

Vendredi 13 mai, à 20 h 30, (tout public)

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Des femmes photographes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 16 mai, à 21 h 00, (tout public)

Le petit bal perdu (Clôture de saison)

D'après l'œuvre chantée de BOURVIL

CULTURE

Samedi 16 mai, (date susceptible d'être modifiée)

Lire en Fête

Animations autour de la Bande Dessinée Renseignements: Nathalie Chevalier: n.chevalier@mairie-serris.net ou 01 60 43 66 90 Ferme des Communes

Dimanche 7 juin

Fête de la Culture

Organisée par le SAN du Val d'Europe Château de Chessy

ANIMATION, FÊTES et LOTO

Samedi 21 mars 2009

Bourse aux vêtements d'été

samedi 16 mai 2009

Bourse maison, sport et loisirs Randonnées Serrissiennes: 01 60 43 21 89

Semaine du 1er au 7 avril 2009

Semaine du Développement Durable

Renseignements: s.mosnier@mairie-serris.net

SPORT

Dimanche 26 avril 2009,

Randonnée à Longpont

9 ou 18 km.

Dimanche 10 mai 2009,

Randonnée à Fontainebleau

8 ou 13 km.

Randonnées Serrissiennes: 01 60 43 21 89

Dimanche 26 avril à 10h00

7º édition des 10 km Internationaux de Serris Val d'Europe

Inscriptions: Athlé Nord 77 Val d'Europe au 06 03 34 22 38 ou 06 18 91 68 50 Courriel: athlenord77@hotmail.com

INFOS MUNICIPALES

Mercredis 25 mars et 29 avril, 20 h 30

Conseil municipal

Hôtel de Ville de Serris.

Jeudi 4 juin, jeudi 3 septembre et jeudi 3 décembre Ramassage des ordures extra-ménagères.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net